

COMMUNE de DAIGNAC 33420 – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
10 Avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 10 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire.

Date convocation Conseil Municipal : 1^{er} Avril 2025.

Liste des présents : MASSIAS ; SIUTAT ; LUBIATO ; ZANARDO ; GRAFTE.

Liste des absents : BIRBA Ep DUPONT ; BOURREZ ; CHAGNEAU ; PICQ.

Secrétaire de séance : Vincent GRAFTE.

1. Validation du Compte Rendu du 12.03.2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12.03.2025,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents décident :

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12.03.2025.

2. VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2025.

Monsieur MASSIAS, le Maire, indique aux élus que, l'état de notification des taux d'impositions doit être adressé aux services préfectoraux en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI).

Monsieur Le Maire propose que les taux d'impositions communaux pour 2025 ne soient pas augmentés par rapport à 2024 :

- Taxe Foncière (bâti) : 38.96%
- Taxe Foncière (non bâti) : 44.50%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants : 16.50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter la proposition présentée par Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2024.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la répartition suivante concernant le résultat 2024 d'un montant total de 253 678.46 € :

R 1068 : 17 214.58 € en investissement

R 002 : 236 463.88 € en fonctionnement

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Monsieur le Maire présente le budget communal primitif 2025 qui s'équilibre en :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **635 907.88 €**

Recettes : **635 907.88 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : **80 355.58 €**

Recettes : **80 355.58 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider le budget primitif 2025.

5. VOTE DES SUBVENTIONS 2025.

1) Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les subventions suivantes :

- ACCA De Daignac : 300 €
- FNACA : 50 €
- Jeunes Sapeurs-pompiers de BRANNE-CASTILLON : 100 €
- Les Petits z'Ecoliers : 300 €
- Club de l'amitié : 200 €
- Comité des Fêtes : 1 000 €
- Coopérative Scolaire DAIGNAC : 1 000 €
- Divers : 1 050.00 €

Chaque somme sera imputée au compte 65748 du budget 2025.

2) SUBVENTIONS POUR LES ENFANTS :

Vu la délibération du Conseil Municipal n °47/2022 qui attribue une subvention de 50 euros par an et par enfant pratiquant une activité extra-scolaire payante ou participant à un voyage scolaire payant : le Conseil

Municipal décide de reconduire pour l'année 2025 cette subvention pour les enfants dont les parents ont fait la demande :

ASTORG Amandine
OKOUYA Lena
FIEVEZ Maya
FIEVEZ Eden
TRIAS Aymeric
TRIAS Geoffrey
FERRIERE Martin
PUJO Emma
GRAFTE Anaëlle
GRAFTE Chloé
JEREMIE Quentin
ALBERT VIRONNEAU Hugo

Chaque somme sera imputée au compte 65741 du budget 2025.

6. FIXATION DU TAUX DE FONGIBILITE 2025.

Suite au vote du BP 2025 en date du 10 Avril 2025, le Conseil Municipal décide d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel).

7. CHASSE A LA PALOMBE.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur la décision de la commission européenne de remettre en cause la chasse à la palombe au filet et apporte un soutien en faveur de la chasse au filet en palombière. Une délibération sera prise en ce sens.

8. QUESTIONS DIVERSES.

Adressage : Nouveau devis de Mr VIENNE

Carrières : A vérifier. En cours.

Abribus : Le Maire a vu avec la Cali pour l'installation d'un nouvel abribus. En cours.

Course Cycliste : Passage d'une course cycliste le 31 Mai 2025.

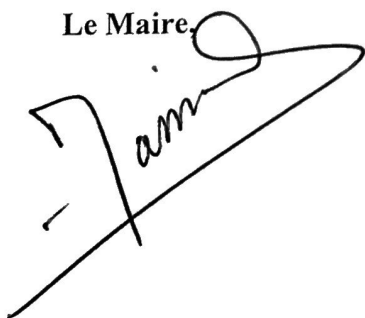
Organisation assurée par la Commune de CADARSAC.

Le Maire recherche 5 personnes bénévoles pour assurer la sécurité des routes sur

DAIGNAC ce jour-là.

Séance levée à 20H00.

Le Maire.



Le Secrétaire de Séance,



Les Membres présents,

